

Colmar fête le printemps

C'est désormais une tradition à Colmar : pour célébrer l'arrivée des beaux jours la ville se pare aux couleurs du Printemps. À l'occasion de la 9^e édition de « Colmar fête le Printemps », de nombreuses animations attendent petits et grands.

Gilbert Meyer, Maire de Colmar, vous convie à l'inauguration de la manifestation, le :

Jeudi 4 avril à 11h
À l'angle de la rue Reiset et de la place des martyrs

Déroulé de l'inauguration

- 11h00 - Coupé du ruban inaugural
- 11h05 - Visite du marché des Dominicains
- 11h20 - Visite de la ferme d'animaux nains sur la place du 2 février
- 11h30 - Visite du marché de l'ancienne douane
- 11h40 - Discours - place de l'ancienne douane
- 11h50 - Verre de l'amitié proposé par la Ville de Colmar et l'Office du Tourisme en collaboration avec les exposants des marchés de printemps

Dispositions particulières de circulation et de stationnement

À l'instar de l'an passé, certaines dispositions de sécurité ont été prises pour la bonne organisation du marché de printemps. Ainsi, du jeudi 4 avril au lundi 22 avril 2019 inclus, **l'accès et la circulation des véhicules seront interdits tous les jours de 11h à 19h dans les rues suivantes :**

- rue des boulangers : tronçon compris entre la rue des têtes et la rue des serruriers
- place de l'école
- rue des serruriers : tronçon compris entre la place de l'école et la rue Saint-Nicolas
- place des Dominicains
- place des martyrs de la résistance
- rue de Reiset
- grand'rue : tronçon compris entre la rue de l'église et la rue des marchands
- place de l'ancienne douane
- petite rue des tanneurs.

Par ailleurs, le sens de circulation de la rue de Reiset sera inversé, durant cette période. De plus, la circulation des véhicules sera interdite rue des marchands, tronçon compris entre la

rue Berthe Molly et la rue des tourneurs, les 6, 7, 13, 14, 19, 20, 21 et 22 avril 2019 de 11h à 19h.

Les riverains sont donc invités à prendre leurs dispositions afin de réduire leurs déplacements automobiles dans les plages horaires mentionnées ci-dessus.

Concernant les commerces, les horaires de livraison devront être strictement respectés, car les camions de livraison ne pourront plus accéder après 11 heures du matin et ce, du lundi au dimanche inclus.

Pour tout renseignement – 03 68 09 03 64

CONTACT PRESSE :

Lucie HAMON - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr